

Le Comité a proposé que nous offrions, de concert avec les autres gouvernements intéressés, de l'aide non militaire en aménageant une piste civile à l'usage exclusif des vols de secours. C'est là une proposition pertinente qui sera étudiée de même que les autres, pour la mise au point de notre programme d'aide au Nigéria. Pour les besoins immédiats, nous avons jugé qu'il valait mieux se servir des installations existantes; par exemple, nous venons d'offrir des avions *Caribou* plus légers, pour les opérations en territoire occupé par les fédéraux, car l'appareil *Hercules* est trop lourd pour les aérodromes avancés.

On a dit souvent que le Gouvernement canadien serait enchanté que les avions *Hercules* volent en territoire nigérian et biafrais. Ils ne volent pas en territoire biafrais faute d'avoir réussi à obtenir l'accord des rebelles, et ils ne volent pas en territoire nigérian faute de pistes d'atterrissage qui peuvent accueillir d'aussi gros avions.

J'espère que le colonel Ojukwu écoute quand le Premier ministre du pays fait un appel. J'espère qu'il réagit promptement afin que nous puissions aider à nourrir les gens.

Le Gouvernement appuie de tout cœur le Comité quand il demande à tous les Canadiens d'appuyer de leurs dons les offres de secours. Avec la nouvelle affectation dont je viens de parler, la contribution du Gouvernement aux dépenses de secours et de transport est de près de 3 millions de dollars.

La sixième recommandation du Comité traite de l'aide aux enfants des régions dévastées. Les avions canadiens *Hercules* stationnés sur l'île de Fernando Po ont été autorisés à transporter des réfugiés vers les pays voisins qui sont prêts à les accueillir. La Croix-Rouge a fait sortir ces personnes des régions rebelles pour mieux les soigner. Le Gouvernement a été heureux d'aider la Croix-Rouge internationale à transporter ces gens dans d'autres pays. Quant à amener les enfants de la région rebelle au Canada, le Gouvernement ne pense pas qu'il se sache d'insister, vu les opinions contraires.

Le Gouvernement admet avec le Comité que le Canada ne doit pas vendre d'armes à aucun des belligérants. Les députés savent bien d'ailleurs que telle a toujours été sa politique.

La huitième recommandation du Comité exhorte le Gouvernement à intensifier ses efforts pour persuader les parties en cause à accepter une médiation. La mise en garde du Comité à ce sujet est sensée: notre action ne doit pas compromettre l'efficacité de nos missions de secours. Le Gouvernement ne peut agir toutefois que dans certaines limites, comme on l'a déjà dit, dans ce domaine essentiellement politique, mais je puis assurer la Chambre que, à l'intérieur de ces limites, nous allons nous employer énergiquement au règlement pacifique du différend.

Quant à la proposition voulant que le Canada participe à la formation éventuelle d'une force de maintien de la paix au Nigéria, je crois qu'il se sache prématuré de commenter la chose avant un règlement ou un cessez-le-feu ou avant de connaître les modalités des opérations de maintien de la paix. Néan-